

Formulaire Inscription VIDE GRENIER

Dimanche 17 novembre 2024

École Élémentaire du Rouet

10 rue Sainte Famille 13008 Marseille

Identité :

Mme/Mr.....

Adresse.....

Ville.....CP.....

Tel.....

Email.....@.....

Conditions de réservation :

Tarif unique : 10 € le stand de 3 m.

Je réserve : stand(s). Total :€

Numéro du stand souhaité :

1^{er} choix : 2^e choix : 3^e choix : 4^e choix :

Mode de paiement :

Chèque Espèces Virement En ligne via HelloAsso

Des tables (180x70) sont proposées en location au tarif de 5€ à payer sur place dans la limite des stocks disponibles.

Auriez-vous besoin d'une table pour le vide-grenier ? oui non

L'emplacement sera confirmé à réception du dossier complet :

- **bulletin d'inscription daté et signé,**
- **règlement du vide-grenier daté et signé avec la mention «lu et approuvé »,**
- **copie recto-verso de la carte d'identité,**
- **règlement reçu.**

Fait à.....le.....2024

Signature :

RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIER

- 1** – L'entrée du vide-grenier est gratuite pour les visiteurs.
- 2** – Aucune vente d'objets et de meubles neufs n'est tolérée.
- 3** – L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
- 4** – L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol et de détérioration de matériel ou de véhicule et se réserve le droit de faire évoluer ce règlement.
- 5** – La vente de boissons et de petite restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.
- 6** – L'installation peut s'effectuer la veille de 15h à 19h et le jour même de 07h00 à 8h30. La vente sera ouverte au public jusqu'à 16h00. Le démontage des stands et le remballage s'effectuent entre 16h00 et 17h00. Le démontage des stands et le remballage sont interdits avant la clôture de la manifestation sauf autorisation express des organisateurs.
- 7** – L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements non occupés après 8h30 et d'en disposer sans que l'exposant puisse prétendre au remboursement des sommes versées ni à des indemnités quelconques.
- 8** – Il est interdit d'accrocher quoi que ce soit sur les grillages, arbres, bâtiments. L'exposant engage sa responsabilité financière et juridique en cas d'accident impliquant des dégâts aux installations.
- 9** – Une liste exhaustive des exposants est établie pour faire valoir ce que de droit auprès des forces de police, de gendarmerie et de la Préfecture.
- 10** – Chaque exposant s'engage à tenir son stand ouvert de 8h30 à 16h00 et à quitter les lieux en ayant débarrassé et nettoyé l'espace occupé.
- 11** – Les emplacements sont attribués par l'organisateur. Un emplacement précis pourra être attribué sous réserve de disponibilité au moment de la réception du dossier complet.
- 12** – Le règlement s'effectue à la réservation. La copie de la pièce d'identité est jointe au bulletin d'inscription.
- 13** – En cas de désistement, l'exposant ne pourra pas prétendre au remboursement du prix de son emplacement. Un remboursement sera effectué seulement en cas d'annulation par l'organisateur pour une alerte météo émise par les pouvoirs publics ou pour des raisons de sécurité public.
- 14** – Chaque exposant présente lors de son arrivée au vide-grenier, sa carte d'identité.
- 15** – Le présent bulletin est à retourner à l'organisateur avant le samedi 16 novembre à 12h00.
- 16** – Tout vendeur professionnel est interdit sur le vide-grenier.

- J'atteste ne pas faire plus de 2 vide-greniers dans l'année.**
- J'atteste avoir lu le règlement au verso et en accepte toutes les conditions.**

Fait à.....le.....2024

Signature :